

Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer
Du lundi 2 mars 2020

L'an deux mil vingt

Le lundi 2 mars

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 21 février 2020 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire,

Présents : Roger HUET - Daniel VINCENT - Martine CUSSY - Annick DELFARRIEL- Pierre SCHMIT - Emmanuelle JARDIN-PAYET - Jean-Paul FANET - Marc BENICHON - Gilbert TALMAR - Laurence DUPONT - Céline BLANLOT- Jean-François MORLAY - Jessica PIERRE André LECLAIRE - Abdelaziz BALADI - Annick BELZEAUX - Pascal GUEGAN - Michel TOURNIER - Anne GOURLIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Sophie LE PIFRE donne pouvoir à Pascal GUEGAN

Jacques FRICKER donne pouvoir à Anne GOURLAIN

Eric JAMES

Secrétaire de séance : Pierre SCHMIT

1°) Approbation du compte rendu du 10 février 2020

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 février 2020.

2°) Vote des subventions 2020

Monsieur le Maire expose les propositions de la Commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ VOTE pour l'exercice 2020 les subventions aux associations ci-dessous,
- ✓ DIT que ces subventions sont reprises au budget primitif 2020.

ASSOCIATIONS	Vote du conseil
SPORT EN SALLE (Gymastique)	950,00 €
CVLH Fonctionnement	13 000,00 €
CHL Terre et mer	12 000,00 €
A. PETANQUE	300,00 €
ENTR'AIDE	600,00 €
REVES DE VOYAGES	150,00 €
GREFFES CARDIAQUES	200,00 €
APE (de Sept à Août)	600,00 €
MJCI Act. Hebdo.	9 600,00 €
MJCI Enfance Jeunesse	9 200,00 €
Junior Asso. "FIRE STUDIO"	1 000,00 €
RONDE DES ENFANTS	300,00 €
4	
Comité de jumelages	600,00 €

Comité des fêtes	3 500,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	500,00 €
FIL DE LA COTE DE NACRE	200,00 €
CLUB DE L'AMITIE	800,00 €
SNSM	400,00 €
SNSM Journée Nationale juin	200,00 €
Modélisme Naval - Fonct.	500,00 €
Les gars de la Côte	250,00 €
Association musique en écran	500,00 €
CINEMA LE CABIEU	500,00 €
CNAS	7 367,00 €
	63 217,00 €

CCAS	75 000,00 €
TOTAL	75 000,00 €

COOP MATERNELLE	
SORTIES	975,00 €
BCD	300,00 €
SUBV SPECIALES	- €
TOTAL	1 275,00 €

COOP ELEMENTAIRE	
SORTIES	1 625,00 €
BCD	500,00 €
SUBV CHAR A VOILE	3 388,00 €
Subv. Escrime	- €
SUBV VOYAGE SCOLAIRE	- €
TOTAL	5 513,00 €

TOTAL GENERAL	145 005,00 €
----------------------	---------------------

Pour information - section investissement

<i>CVLH Investissement</i>	4 000,00 €
----------------------------	------------

Vote des Subventions 2020 – Canot de Sauvetage de la SNSM de Ouistreham

Monsieur le Maire-adjoint chargé des finances expose les propositions de la commission des finances concernant les subventions aux associations pour l'exercice 2020.

Hors la présence du Président de l'association, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ VOTE pour l'exercice 2020 une subvention d'un montant de 400 € au Canot de sauvetage de la SNSM de Ouistreham.
- ✓ VOTE pour l'exercice 2020 une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € au Canot de sauvetage de la SNSM de Ouistreham pour la journée nationale de la SNSM qui se déroulera en juin 2020.
- ✓ DIT que ces subventions sont reprises au budget primitif 2020.

3°) Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de déterminer les taux des trois taxes locales (habitation, foncier bâti, foncier non bâti).

Après avoir fait l'exposé des propositions de la commission des finances, Monsieur le Maire demande au conseil de procéder au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de voter les taux des impôts locaux 2020 comme suit :

- ✓ Taxe d'Habitation : 13.47 %
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26.55 %
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 46.97 %

4°) Vote du budget primitif 2020 de la commune

Monsieur l'adjoint au maire chargé des finances présente au conseil municipal le budget primitif 2020 du budget communal.

Le conseil municipal, par 19 pour, 3 contre, après en avoir délibéré, vote par chapitre globalisé le fonctionnement et par opération la section investissement.

Le budget primitif 2020 s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses : 2 850 655.00 €
Recettes : 2 850 655.00 €

Section Investissement

Dépenses : 2 423 632.75 €
Recettes : 2 423 632.75 €

Total du budget primitif 2020

Dépenses : 5 274 287.75 €
Recettes : 5 274 287.75 €

5°) Vote du budget primitif 2020 – transport

Monsieur l'adjoint au maire chargé des finances présente au conseil municipal le budget primitif 2020 du budget transport.

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, vote par chapitre globalisé la section d'exploitation et la section investissement.

Le budget primitif 2020 s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses : 19 533.00 €
Recettes : 19 533 .00 €

Section Investissement

Dépenses : 8 000.00 €
Recettes : 8 000.00 €

Total du budget primitif 2020

Dépenses : 27 533.00 €
Recettes : 27 533.00 €

6°) Ligne de trésorerie interactive – Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire adjoint chargé des finances présente au conseil les caractéristiques de la ligne de trésorerie que propose la Caisse d'Epargne. Celle-ci permettra de gérer au quotidien la trésorerie notamment liée aux opérations du pôle dans l'attente du versement des subventions et FCTVA.

Caractéristiques

- Montant : 460 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1.20% ou taux fixe 1.50% l'an
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 460 €
- Commission de mouvement : exonération
- Commission de non-utilisation : 0.25 % de la différence entre le montant de LTI et l'encours quotidien moyen.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 pour, 1 abstention :

- autorise le Maire ou son représentant à signer la ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne en retenant comme taux : EONIA + marge de 1.20

7°) Convention avec la commune de Lion sur mer – Subvention 75^{ème} anniversaire du débarquement

Monsieur le Maire rappelle que les communes de LION-SUR-MER, HERMANVILLE-SUR-MER et COLLEVILLE-MONTGOMERY se sont associées pour proposer un programme d'animations à l'occasion du 75^e anniversaire du Débarquement. Outre des projets pédagogiques et artistiques, de mai à juillet, le territoire des trois communes s'est animé autour d'expositions, concerts, musiques traditionnelles anglaises, cérémonies commémoratives, rassemblement de jeeps de la seconde guerre mondiale, ambiance année 40, feu d'artifice etc...

La Région Normandie a décidé d'aider les communes par le versement d'une subvention au titre du Dispositif « Développement des destinations d'excellence : Tourisme de mémoire ».

Compte tenu du plan de financement prévisionnel de l'opération, la Région a décidé de verser un montant maximal de 7 867€, soit 25% du montant de la dépense prévisionnelle subventionnable.

La présente convention a pour objet le reversement de la subvention de la REGION NORMANDIE perçue par la ville de LION SUR MER aux villes de COLLEVILLE -MONTGOMERY et d'HERMANVILLE-SUR-MER.

La commune de LION SUR MER ayant, au regard des justificatifs fournis à la Région NORMANDIE, perçu la totalité de la subvention initialement prévue, le reversement s'établira comme suit :

- Pour la commune de COLLEVILLE MONTGOMERY : 1 995,67 €

Colleville-Montgomery	Montant des dépenses initialement prévues	Montant subvention (25 %)
Concert de musique classique "Résister pour la Liberté"	1 800,00 €	450,00 €
Sonorisation manifestations	1 089,00 €	272,25 €
Structure Barnum animations	3 427,00 €	856,75 €
Communication	1 666,67 €	416,67 €
Total	7 982,67 €	1 995,67 €

- Pour la commune d'HERMANVILLE SUR MER : 2 156,67 €

Hermanville-sur-Mer	Montant des dépenses initialement prévues	Montant subvention (25 %)
---------------------	---	---------------------------

Exposition "sur cette plage j'ai laissé"	3 500,00 €	875,00 €
Fresque pour la paix	2 010,00 €	502,50 €
On n'aime guère que la liberté	1 450,00 €	362,50 €
Communication	1 666,67 €	416,67 €
Total	8 626,67 €	2 156,67 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour le reversement de la subvention de 2 156.67 €.

8°) Contrat de territoire avec le Conseil Départemental – signature de l'avenant n° 4

Le Maire expose à l'assemblée que lors de sa séance du 18 novembre 2019, l'assemblée départementale a décidé de mobiliser une enveloppe complémentaire de 10% sur les contrats de territoire 2017-2021 pour subventionner des projets prioritaires répondant aux enjeux du portrait de territoire, présentés par l'EPCI ou les communes éligibles.

Cette enveloppe s'élève à 2 087 300 € pour le contrat de territoire 2017-2021 de Caen la mer.

Par ailleurs, la commune de Saint-Manvieu-Norrey intègre le contrat de territoire, sa population ayant dépassé 2 000 habitants et son contrat APCR étant terminé.

Un nouvel avenant, a donc été élaboré par le Conseil Départemental et devra être signé par tous les maîtres d'ouvrage du contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°4 du contrat de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

10°) Informations du maire et des maires-adjoints

Don à la commune

Monsieur le Maire, expose ce qui suit :

Aux termes de l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ».

Dans la mesure où un don ou un legs n'est grevé ni de conditions, ni de charges, le maire peut recevoir, conformément à l'article L.2122-22 du CGCTR délégation du conseil municipal pour l'accepter et cela pour la durée de son mandat, à charge pour le maire d'en rendre compte au conseil municipal lors sa prochaine réunion.

Si le don ou le legs est subordonné à des conditions ou des charges particulières, son acceptation relève alors du conseil municipal. L'accord du conseil municipal est en général fonction des conditions ou charges grevant le don ou le legs. A cet égard, le conseil municipal peut accepter ces conditions ou charges, les refuser ce qui rendra caduc le don, ou encore en discuter.

Il ressort de ces dispositions qu'un don de 2 000€ effectué par l'amicale des anciens combattants d'Hermanville-Sur-Mer à la commune d'Hermanville-Sur-Mer assorti d'une condition d'affectation à la réalisation des travaux de construction et d'aménagement du pôle enfance-jeunesse et socio-culturel, doit faire l'objet d'une acceptation de la part du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Etendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2242-1 ;

Vu le don de 2 000 € effectué par l'amicale des anciens combattants d'Hermanville-Sur-Mer;

Considérant que ce don d'un montant de 2 000€ (deux mille euros) est assorti d'une condition d'affectation à la réalisation des travaux de construction et d'aménagement du pôle enfance jeunesse et socioculturel d'Hermanville-Sur-Mer ;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la commune, d'accepter ce don compte tenu des conditions non contraignantes que cela entraînera pour elle ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le don de l'amicale des anciens combattants d'Hermanville-Sur-Mer d'un montant de 2000€ (deux mille euros) qui sera imputé à l'article 102051 du budget communal ;
- affecte ce don aux travaux de construction et d'aménagement du pôle enfance jeunesse et socioculturel d'Hermanville-sur-Mer.

Dénomination des rues – Lotissement « Le pré romain » - rectificatif de la délibération du 02/10/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de dénommer les nouvelles voies du Lotissement « Le Pré Romain » pour permettre aux futurs résidents de disposer d'une adresse :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les dénominations suivantes telles que représentées sur le plan annexé :

- Avenue Simone ~~WEILL~~-VEIL
- Rue Michèle MORGAN
- Rue Annie GIRARDOT
- Rue Edmonde CHARLES-ROUX
- Rue Jeanne MOREAU
- Rue Danièle MITTERRAND

charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et au lotisseur.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal, ainsi que les anciennes équipes pour le travail accompli au cours de ces 25 dernières années.

Fin du conseil : 21h10.